

SIAEP DU PONT DU GARD

Mairie

11, Place du 8 mai 1945
30210 CASTILLON DU GARD

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 24 AVRIL 2025 A 18H30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Syndical du SIAEP du PONT-DU-GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Siège du Syndicat.

ETAIENT PRESENTS : D. BELE ; L. BOUCARUT ; H. de DECKER ; M. DHERBECOURT ; J. VALLESPI

ABSENTS EXCUSES : ; N. DELJARRY ; L. DUBOIS ; P. VALENTIN ;

PROCURATIONS :N. DELJARRY à D. BELE ;

Nombre de votants : 6

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurent BOUCARUT

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 11 février 2025

II- Vote pour : Adopté à l'unanimité

III- DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Madame la Présidente rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L2122-21 du CGCT
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°20200722_04 en date du 22 juillet 2020.
- Considérant l'obligation de présenter au conseil syndical les décisions prises par le président en vertu de cette délégation ;

Objet	tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Néant				

I- DELIBERATION

OBJET 1 - PORTANT LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE CAPTAGE DU SI AEP DU PONT DU GARD

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.1321-2 à L.1321-4 et R.1321-1 et suivants,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la nécessité de protéger la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable de la population du SIAEP du Pont du Gard,

Considérant que la protection de cette ressource impose la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique en vue d'instaurer des périmètres de protection autour du captage concerné,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

- De lancer la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le captage du SI AEP du Pont du Gard les Codes, situé sur le territoire de la commune de Castillon du Gard, en vue de la protection des eaux destinées à la consommation humaine conformément au Code de l'environnement.
- De solliciter l'instruction du dossier par les services de l'État compétents (Direction départementale des territoires, Agence régionale de santé, etc.), en vue de l'enquête publique.

AUTORISE

Madame la Présidente à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à la poursuite de la présente procédure, y compris le dépôt du dossier de demande de DUP auprès du Préfet.

OBJET 2 – CONVENTION SIAEP/COMMUNE DE CASTILLON DU GARD POUR LE COMPLEMENT DE L'EXTENSION AU RACCORDEMENT DU CHATEAU D'EAU

Le Comité Syndical,

Madame la présidente explique au comité syndical que par l'intermédiaire de la commune de Castillon du Gard, le SMEG a réalisé les travaux pour l'alimentation électrique pour le château d'eau situé quartier CABANIS. Cette extension BT a pour but l'installation de la télésurveillance, d'un turbidimètre et de la chloration automatique.

Madame la Présidente explique que le SMEG à solliciter à nouveau la commune pour un complément d'extension d'un montant de 4000 euros.

Vu la délibération n°20220927_03 portant la convention entre le syndicat et la commune de Castillon du Gard pour le raccordement du château d'eau.

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle convention afin que le complément soit pris en charge par le syndicat d'adduction d'eau potable.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

De conclure une convention entre la commune de Castillon du Gard et le SIAEP pour la prise en charge du complément qui s'élève à 4000 euros.

AUTORISE

Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Informations diverses :

- Point sur le suivi de la DSP avec la SAUR.
- Suivi du marché à bon de commande.

Madame la Présidente clôt les débats, remercie l'ensemble du Comité syndical et lève la séance à 19h00.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie de Castillon du Gard

La Présidente
Muriel DHERBECOURT

Le secrétaire de séance
Laurent BOUCARUT